

Albi, le 17 mars 2011

L'Inspecteur d'académie  
Directeur des Services Départementaux de  
l'Education Nationale du Tarn

à

Mesdames et Messieurs  
les enseignants du 1<sup>er</sup> degré public

Madame l'IEN Adjointe IA  
Madame l'inspectrice et Messieurs les inspecteurs  
de l'éducation nationale  
(pour information)

Inspection académique  
du Tarn

Division des Personnels  
des Ecoles

Référence  
SM/POSSPE/MVT111

Dossier suivi par  
Simone MAZARS

Téléphone  
05 67765818  
Fax  
05 67765754  
courriel  
ia81-dpe@ac-toulouse.fr

3 rue Général Giraud  
81013 ALBI Cédex 09

Lettre transmise par I-Prof et courrier électronique.

**Objet :** Mouvement des enseignants du 1<sup>er</sup> degré public année scolaire 2011/2012 :  
postes spécifiques vacants

J'ai l'honneur de vous informer ci-après des dispositions relatives au recrutement sur les postes spécifiques vacants à la rentrée 2011 dont vous trouverez la liste annexée. Les enseignants intéressés par les postes spécifiques vacants doivent adresser leur candidature, par la voie hiérarchique pour **le jeudi 7 avril 2011** délai de rigueur à :

Inspection académique du Tarn  
DPE  
3, rue général Giraud  
81013 ALBI Cedex 09

Tout candidat à un ou des postes spécifiques est invité à rencontrer le ou les IEN de la circonscription, ou l'IEN ASH, du ou des postes demandés afin de s'informer des missions correspondants au (x) poste(s) sollicité(s).

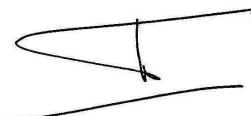
Après recensement des diverses candidatures, une commission formule un avis à l'issue d'un entretien.

Les nominations sont prononcées, à titre définitif ou provisoire, après avis de la CAPD lors de la phase informatisée du mouvement.

Tout acte de candidature à ce type de poste doit obligatoirement se traduire par une demande dans le cadre du mouvement dans l'ordre de priorité souhaité, en vœu n° 1 et suivant. Toutes les candidatures seront étudiées dès la phase informatisée du mouvement que les candidats remplissent les conditions statutaires ou ne possèdent pas le diplôme requis.

Les postes spécifiques susceptibles d'être vacants apparaîtront sur la liste générale des supports qui sera consultable sur le site de l'inspection académique :  
<http://www.ac-toulouse.fr/web/ia-tarn/49-inspection-academique-du-tarn.php>

Je vous précise que la saisie pourra être effectuée du 17 mars 2011 au 7 avril 2011 inclus période d'ouverture du serveur SIAM.



Eric TOURNIER